

Procédure d'inscription pour présenter un dossier FPP (du L1 au M1)

1 Sondage

Deux mois avant le début de la période de jurys, un sondage en ligne vous sera envoyé afin que vous puissiez vous inscrire. Dans ce sondage, vous aurez à préciser si vous souhaitez présenter :

- un dossier soutenu devant jury
- un dossier en lecture seule
- un dossier soutenu devant jury comportant de la neurobiologie
- un dossier en vue de valider le Master 1
- vos éventuelles contraintes en terme de dates et d'horaires (onglet : commentaires)

2 Envoi des dossiers

► Avant d'envoyer vos dossiers, vérifiez que les éléments suivants apparaissent sur la page de garde :

- Votre nom et prénom
- Votre numéro d'étudiant
- Le nom de votre responsable de groupe
- Le titre du dossier
- Les mots-clés
- La session
- S'il s'agit d'un dossier en lecture seule, indiquez « Lecture seule »
- S'il s'agit d'un dossier soutenu devant jury incluant de la neurobiologie et que vous souhaitez le présenter en deux dossiers séparés, indiquez « Partie 1 : clinique » sur le premier et « Partie 2 : neurobiologie » sur le second.

Pour un dossier soutenu devant jurys, prévoyez 3 exemplaires reliés.

Pour un dossier en lecture seule, prévoyez 2 exemplaires reliés

► Adressez ensuite vos exemplaires par voie postale à notre service :

Institut de Psychologie
Service Formation à partir de la pratique (FPP)
Campus Berges du Rhône
86 Rue Pasteur
F69365 Lyon Cedex 07

► Adressez également un exemplaire au format numérique (word ou pdf) à :

contact-fpp@univ-lyon2.fr

3 Dates de soutenance

Pour les dossiers soutenus devant jurys à Lyon, nous vous adressons un tableau d'ordre de passage environ 15 jours avant le début des jurys.

4 Soutenance

Vous soutenez votre dossier devant les jurys. N'hésitez à nous spécifier à ce moment-là si vous refusez que votre dossier soit mis à disposition des autres étudiants dans notre salle de consultation.

5 Relevés d'acquis et diplômes

Dès confirmation de vos résultats de soutenance ou de lecture seule, nous vous envoyons un relevé d'acquis (et une attestation d'obtention de diplôme le cas échéant) par voie postale. Les diplômes obtenus sont édités chaque année en octobre pour l'année universitaire. À votre demande, nous pourrions vous les adresser par voie postale ou vous pourrez venir les récupérer au secrétariat FPP.